



Ministère chargé de
l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2022

Dossier complet le :

25/02/2022

N° d'enregistrement :

20220096

1. Intitulé du projet

Extension du site et mise à jour du volume des bains

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ANOMAX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MOREL Christophe

RCS / SIRET

4 2 0 6 2 6 1 7 8 0 0 0 2 4

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-b - Annexe au R.122-2 du CE	Volume des bains passant de 7 680 litres (AP d'autorisation de 2003) à 29 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à l'extension du site existant sur la commune de Saint-Martin-Bellevue (74) : le site d'une superficie totale de 1 002,6 m² passera à 1 058,64 m².

Le rehaussement de la toiture et la réhabilitation du mur de l'atelier de traitement ayant été endommagé par l'incendie de mars 2021.

Le réaménagement de l'atelier de traitement avec la suppression des magasins et la diminution de la zone de stockage.

La création d'une extension et d'un quai en façade nord.

Une augmentation du volume des bains par rapport au volume autorisé dans l'arrêté préfectoral de 7680 litres à 29 m3.

Le site est actuellement autorisé à exploiter par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2003. Les installations seront concernées par la rubrique 2565 à enregistrement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- de réhabiliter les éléments endommagés par l'incendie (façade est de l'atelier et rehaussement de la toiture) ;
- d'agrandir l'atelier de traitement pour permettre l'ajout de matériel plus récent et automatique ;
- d'améliorer les conditions de travail des salariés (machine automatique ce qui permettra de diminuer les ports de charges) ;
- de répondre à la demande des clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires à l'extension du site s'étaleront sur plusieurs mois.

Aucune opération de rabattement de nappe ne sera réalisée dans le cadre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation s'organisera de la manière suivante :

- Atelier de traitement comprenant la ligne A, B, D et la nouvelle ligne qui sera reliée à un troisième évaporateur ;
- Nouveau quai.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet des procédures suivantes :

- Dossier de porter à connaissance
- Demande de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Site avant extension	1 002,6 m ²
Site après extension	1 058,64 m ²
Volume des bains autorisé dans l'AP du 29/04/2003	7,68 m ³
Volume des bains projeté	29 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

54 route des Sauts 74370 Saint
Martin Bellevue

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 16' 61" 91 Lat. 45° 96' 16" 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

Sans objet.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est la ZNIEFF n° 820031824 "Zones humides de Chez Bourgeois" et se situe à 2 km au Nord-Ouest du site La ZNIEFF de type II la plus proche est la ZNIEFF n° 820031648 "CENTRE DU MASSIF DES BORNES" et se situe à 4 km à l'Est du site
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Bellevue est classée en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Bellevue n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Bellevue n'est pas localisée dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Haute-Savoie 2019-2023 a été approuvé le 18 septembre 2019 et concerne principalement les grandes infrastructures de transports terrestres. L'arrêté préfectoral n°2011-199-0071 de classement sonore des infrastructures de transports terrestres détermine les secteurs affectés par le bruit sur Saint-Martin Bellevue. L'arrêté concerne le RD1203 classée en catégorie 3 (à environ 10 m à l'Ouest du site), l'A41 (à environ 2,7 km à l'Ouest du site).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de bien inscrit au patrimoine mondial, de monument historique ou de site patrimonial remarquable à proximité de l'établissement. L'établissement sera localisé dans une zone industrielle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Les zones humides les plus proches sont : - La Fillière de Groisy le Plot à Mercier situé à environ 480 m au Nord du site ; - la zone humide ponctuelle située à environ 167m à l'Est du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Bellevue n'est pas couverte par un PPRN ni par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Bellevue ne comprend pas de secteur d'information sur les sols (SIS). Aucun site BASOL ou BASIAS n'est présent sur le site ou à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est exclu de tout périmètre de protection de captage. Les captages les plus proches correspondent au Captage de VILLAZ - FORAGE D'ONNEX et Captage de ARGONAY PUITES DU FIER au sud du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones natura 200 les plus proches sont : - Les Frettes - Massif des Glières FR8201704 à 5,6 km à l'Est du site (directive habitats), - Les Frettes - massif des Glières FR8212009 à 5,6 km à l'Est du site (directive oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic dû aux livraisons ou expéditions ne sera pas modifié
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les bruits générés par l'activité seront liés aux déplacements de véhicules et aux machines de traitement ainsi qu'aux groupes froids. La machine ajoutée sera neuve. Elle sera placée, comme le troisième évaporateur, à l'intérieur du bâtiment.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des éclairages seront mis en place afin d'assurer une visibilité suffisante afin de conduire les activités du site en toute sécurité en période de faible luminosité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un conduit de rejet est en place sur la toiture. Les rejets sont issus de l'aspiration des bacs de traitement de surfaces puis rejetés dans l'air. Ces rejets sont surveillés annuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de process et les boues sont évacuées par un prestataire spécifique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets susceptibles d'être produits sont : les eaux de process et de lavage, les bidons des produits utilisés, les boues issues des évapoconcentrateurs.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zones patrimoniales protégées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Absence de projet ayant fait l'objet d'un examen au cas par cas et d'une étude d'impact sur les 3 dernières années et dans un rayon de 1 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dispositifs suivants sont prévus afin d'éviter ou réduire les effets de l'installation :

- Un dispositif de traitement adéquat sera mis en place pour collecter et traiter les eaux pluviales susceptibles d'être polluées ;
- Les eaux d'extinction seront confinées à l'intérieur du bâtiment avec l'aide de seuils/ boudins et une procédure sera créée pour indiquer les étapes à suivre en cas d'urgence et le personnel sensibilisé à cette problématique
- Mise en œuvre de matériel neuf et automatique
- Les déchets seront triés et stockés dans une zone couverte et dans des bennes en attente de leur collecte
- Extincteurs
- Les produits utilisés dans les bains ne sont ni inflammables ni combustibles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des faibles enjeux environnementaux du site et du respect dans la conception de l'installation des prescriptions applicables au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, il n'apparaît pas nécessaire de conduire une évaluation environnementale du projet.

En fonctionnement normal, les rejets de l'installation seront canalisés et le cas échéant (eaux susceptible d'être polluées), traités au préalable.

En cas d'incident, les caractéristiques constructives du bâtiment assureront sa tenue et les eaux d'extinction éventuelles pourront être confinées à l'intérieur du bâtiment.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à St Martin Bellevue le, 1 Février 2021

Signature 
SAS ANOMAX
54, Route des sauts
74370 St Martin Bellevue
contact@anemax.com